



Compte rendu du Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)

Le premier CDAS de l'année s'est tenu le 22 avril. Il a été précédé de deux groupes de travail qui ont abordé la répartition des crédits et la définition des premières actions qui seront définitivement votées durant cette séance.

Une déclaration liminaire commune a été lue par les quatre organisations syndicales. Elle avait pour but de rappeler l'importance d'une action sociale forte dans un contexte économique difficile.

Il s'agissait aussi de dénoncer le règlement intérieur de l'instance trop restrictif à l'égard de nos moyens d'actions, ainsi qu'une régionalisation larvée susceptible de restreindre notre politique locale.

Le premier sujet abordé porte justement sur l'approbation du règlement intérieur. Conformément à notre déclaration liminaire suffisamment explicite quant aux raisons de notre opposition, **Solidaires Finances** vote contre ainsi que les autres OS. Le président du CDAS prend acte de notre position commune, mais valide tout de même le règlement intérieur conformément au décret, tout en garantissant qu'il nous accordera les moyens nécessaires à la bonne tenue de l'instance.

Le président nous présente ensuite les orientations nationales de l'action sociale ministérielle pour 2024. Au-delà des thèmes récurrents que sont l'aide à la parentalité, les colonies de vacances, le logement, les aides sociales, des actions plus spécifiques seront mises en place à destination des agents réquisitionnés dans le cadre des Jeux Olympiques. Le président précise que la restauration conservera néanmoins la part la plus importante du budget alloué à l'action sociale.

Solidaires Finances rappelle que depuis plus de 10 ans, les salaires des fonctionnaires n'ont pas ou peu évolué. Face à une inflation galopante nous vivons une perte importante de pouvoir d'achat. **Solidaires Finances** regrette la faible augmentation des budgets de l'action sociale qui ne compense pas la perte de revenu que nous subissons.

L'assistante de service social prend la parole pour nous présenter le compte rendu d'activité du service en 2023. 1720 actions ont été engagées dans notre département, pour un montant de 187.273 euros versés au titre de 111 aides pécuniaires, prêts sociaux, secours alimentaire, sinistres immobiliers, suite à 727 entretiens.

Toutes les permanences du service social n'ont pu être assurées sur le département en fin d'année 2023, suite au départ d'une assistante sociale qui sera remplacée dès le mois de mai 2024, et donc nous espérons un retour à un fonctionnement normal dans les prochains mois.

Depuis le début d'année 2024, 44 aides pécuniaires pour une moyenne de 2.000 euros ont déjà été versées. Cela dénote une très forte augmentation du nombre de demandes selon l'assistante de service social. Pour **Solidaires Finances** c'est une conséquence directe du décrochage de nos salaires face au coût de la vie.

La déléguée de proximité présente le budget local s'élevant à 82.899 euros qui sera réparti selon les modalités suivantes:

- des sorties actifs et retraités à Collioure en juin et septembre
- deux sorties en bateau pour une soirée « sardinade » sur la plage de l'île du Fort Brescou en Agde, fin juin
- deux sorties découverte de la biodiversité avec un guide sont prévues courant juin
- des ateliers sur Montpellier et Cazouls les Béziers sur les thèmes des produits cosmétiques naturels, produits ménagers écologiques, la cuisine et la pâtisserie

Une ligne budgétaire est réservée aux consultations de psycho-praticienne et juridiques.

Enfin un dernier budget prévisionnel est alloué à « l'arbre de Noël » et les cartes cadeaux (appel d'offre en cours).

Pour l'ensemble des actions présentées, Solidaires Finances et les autres OS votent pour.

La déléguée de proximité poursuit sa présentation par un bilan de l'utilisation du budget 2023. **Solidaires Finances** constate que nous atteignons l'équilibre avec une utilisation complète des budgets que nous nuançons toutefois.

En effet, **Solidaires Finances** note que pour le spectacle de Noël à Béziers, 800 réservations avaient été enregistrées, mais seulement 600 personnes se sont déplacées. Cela a engendré une perte sèche de 2.000 euros, somme que nous aurions pu réorienter vers d'autres actions. Il est inacceptable que face à ce manque

d'implication de certains, ce montant soit ainsi perdu. Une réflexion sur l'attribution des places de spectacle est envisagée pour responsabiliser chacun. Nous rappelons que derrière chaque place gratuite, il y a un financement du CDAS.

Cela est d'autant regrettable que l'ensemble des participants a plébiscité la qualité du spectacle.

Sur proposition d'une organisation syndicale à laquelle **Solidaires Finances** ainsi que les autres organisations s'associent, nous décidons de mettre en place une action de solidarité et de sensibilisation pour une cause nationale du type Téléthon, Octobre Rose, voire d'une action de solidarité locale à destination des agents du ministère. Les modalités restent à mettre en place, un représentant de chaque organisation syndicale participera au groupe de travail dédié.

Un point est fait sur la restauration collective. Pour rappel, un appel d'offres a été lancé fin d'année 2023 concernant le marché des restaurants administratifs gérés par l'AGRA (Montmorency, Mosson, Béziers). Afin de se conformer à la loi Egalim qui prévoit plus de produits locaux ou bio, le cahier des charges a été revu en ce sens. L'attribution se fera le 3 mai à l'issue du conseil d'administration de l'AGRA pour une mise en place en juillet 2024.

Solidaires Finances interroge le représentant de la DDFIP en charge de la gestion de l'AGRA quant au retour de la zone cafétéria au sein du restaurant de Montmorency. Celui-ci nous répond que l'idée a été abandonnée par les éventuels repreneurs car le déficit généré par la création d'une cafétéria serait supporté par l'ensemble des rationnaires du restaurant. En revanche, des buffets d'entrées et de desserts devraient être proposés, ainsi qu'un retour de repas à thèmes.

D'autre part, la déléguée demande aux organisations syndicales de relayer à nos retraités les actions du CDAS 34. **Solidaires Finances** s'associe à cette demande mais précise qu'il serait surtout opportun d'informer les agents retraitables qu'ils auront toujours droit à l'action sociale du ministère après leur départ de l'administration.

A la demande de **Solidaires Finances**, un calendrier prévisionnel sur l'année de l'instance sera communiqué dans les prochains jours, afin d'avoir une meilleure gestion budgétaire des actions engagées.

L'Action Sociale n'est ni un luxe, ni un confort, c'est une absolue nécessité !